



En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le .....

et/ou notifié le .....

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Maire,  
Par délégation

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07/12/2015

A l'Hôtel de Ville de Poitiers

Secrétaires de séance : MM. BLANCHARD et ROBLOT

Nbre de membres en exercice : 53

Quorum : 27

Date de la convocation : 10/11/2015

Affichée le : 10/12/2015

**Président de séance :** Alain CLAEYS, Maire

**Présents :**

MM. CHALARD, CORNU, Mme GAUBERT, M. TRICOT, Mme ROUSSEAU, M. COMpte,  
Mme SARRAZIN-BAUDOUX, M. BERTHIER, Mme FAGET-LAPRIE,  
M. BLANCHARD, Mme PERSICO, M. PETIT, Mme PINTUREAU, Adjoints

MM. AIME, BELGSIR, BLUSSEAU, Mmes BORDES, BREUILLÉ, BURGERES,  
M. CORONAS, Mmes FAURY-CHARTIER, GERARD, GUERINEAU, M. HALLOUMI,  
Mme HENRI, MM. HOFNUNG, JEAN, LUCAUD, Mme MORCEAU, MM. RICCO, STUPAR,  
Mmes TOMASINI, DAIGRE, APERCE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT,  
M. POTHIER-LEROUX, Mme PROST, M. ROBLOT, Mme FRAYSSE, MM. ARFEUILLERE,  
GRASSET, Mme LABAYE, MM. MASSOL, PALISSE, BOUCHAREB, VERDIN,  
Mme HOUSSEIN, Conseillers Municipaux

**Absents excusés :**

Mmes VALLOIS-ROUET, RIMBAULT-RAITIERE, Adjointes  
Mme BALLON, M. MIREBEAU, Conseillers Municipaux

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
Mme VALLOIS-ROUET	Mme SARRAZIN-BAUDOUX
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. CORONAS
M. TRICOT à compter de la délibération n° 58	M. BERTHIER
M. COMpte à compter de la délibération n° 18	M. HOFNUNG
M. AIME jusqu'à la délibération n° 2	M. HALLOUMI
Mme GERARD jusqu'à la délibération n° 2	M. BELGSIR
Mme BALLON	M. BLANCHARD
M. BLUSSEAU à compter de la délibération n° 2	M. JEAN
M. MIREBEAU	M. LUCAUD
Mme LABAYE à compter de la délibération n° 32	Mme FRAYSSE

Observations : Approbation des procès verbaux des séances du Conseil municipal des 16 février 2015, 30 mars 2015 et du 29 juin 2015.

Présentation du rendu compte : liste des Arrêtés de délégation de pouvoir au Maire - Liste des Marchés et leurs avenants.

La présidence de la séance est assurée par M. CORNU, Adjoint, pour les délibérations 27 et 32 et M. CHALARD pour les délibérations 88 et 89.

N°: 9

Date réception Préfecture :  
11/12/2015

Conseil du 07/12/2015	Identifiant : 2015-0352	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 <b>VILLE DE POITIERS</b> <b>Poitiers</b> DIRECTION FINANCES ET GESTION PUBLIQUE SERVICE COMMANDE PUBLIQUE		<b>Titre :</b> Code des Marchés Publics (article 8) - Constitution de groupements de commande Autorisation du Maire à signer les conventions constitutives
<b>Etudiée par :</b> Le Bureau municipal du 09/11/2015 La commission des Finances du 30/11/2015		
<b>Rapportée par :</b> FRANCIS CHALARD		

Nomenclature Préfecture N° 1 : 1. Commande Publique

Nomenclature Préfecture N° 2 : 1. Marchés publics

L'article 8 du Code des marchés publics autorise les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à constituer des groupements de commande.

Afin de faciliter la gestion administrative et technique et de bénéficier d'économie d'échelle, des groupements de commande sont constitués entre la Ville de Poitiers, la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers et, selon les achats, le CCAS, la régie des transports, le SMASP et les communes de Grand Poitiers ainsi que d'autres personnes publiques et établissements publics locaux et des personnes privées par délibérations parallèles pour lancer les consultations, selon les cas, en procédure formalisée ou adaptée.

La liste des marchés concernés est la suivante :

- Location/maintenance d'une machine à ouvrir les enveloppes (Ville – GP)
- Achats d'équipements audiovisuels et électroménagers, des accessoires et consommables associés grand public (Ville – GP – CCAS)
- Location de courte ou moyenne durée de matériels et engins de chantier de travaux publics (Ville – GP)
- Maintenance des installations d'extinction automatique (Ville – GP)
- Prévisions, relevés et assistance météorologiques (Ville – GP)
- Outils de communication zéro pesticide (Ville – Béruges - Biard – Buxerolles – Chasseneuil du Poitou – Croutelle - Fontaine le Comte – Ligugé – Mignaloux-Beauvoir – Migné-Auxance – Montamisé - Saint-Benoit – Vouneuil sous Biard)
- Hébergement pour la conférence générale du Groupe de Coimbra, réunion des 38 universités les plus anciennes (Ville – Université)
- Achat de végétaux (Ville – GP)
- Matériels d'arrosage (Ville – GP)
- Semences pour sols sportifs et production agricole (Ville – GP)
- Fournitures horticoles (Ville – GP)
- Fleurs coupées et articles de fleuristerie (Ville – GP)
- Travaux sur espaces verts (Ville – GP)
- Broyage et criblage des déchets de coupe de bois (Ville – GP)
- Système d'Information Décisionnel – Réalisation entrepôt pilotage (GP- Ville - CCAS)
- Acquisition et maintenance d'un système d'arrosage automatique (GP - Ville)
- Migration CORIOLIS V5 (Ville – GP - CCAS)
- Dématérialisation des maquettes budgétaires Coriolis (Ville – GP - CCAS)
- Maintenance logicielle de gestion de dossiers sociaux (Ville – GP – CCAS)

- Acquisition et maintenance du Module MAPA de la gestion des marchés (SIS Marchés) (Ville - GP - CCAS)
- Offre de service de Notification (Ville – GP - CCAS)
- Système d'Information Décisionnel – AMO entrepôt pilotage (Ville - GP - CCAS)
- Maintenance logiciel de gestion des associations (Ville - GP - CCAS)
- Maintenance logiciel de gestion du patrimoine (Ville - GP - CCAS)
- Acquisition de licences antivirales avec leur mise à jour (Ville - GP - CCAS)
- Prestation d'installation de fibres optiques inter-sites et maintenance de ces fibres (Ville - GP - CCAS)
- Prestation d'audit sécurité du SI (Ville - GP - CCAS)
- CAO (Conception Assistée par Ordinateur) – Intégration du standard BIM (Modélisation des Informations du Bâtiment) (Ville - GP)
- Suivi de la taxe de séjour (Ville - GP)
- Maintenance du logiciel de gestion des archives électroniques (Ville - GP)
- Fourniture de produits de marquage routier (Ville – GP)
- Fourniture de mobilier urbain et pieux d'ancrage (Ville – GP)
- Utilisation d'une plateforme informatique d'échanges de formulaires réglementaires de DT (Déclaration de Travaux), DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) et ATU (Avis de Travaux Urgents) (Ville – GP)

Pour les marchés ou accords-cadres précités, la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers est désignée coordonnateur des groupements de commande à l'exception du marché suivant pour lequel l'Université est désignée coordonnateur du groupement de commandes :

- Hébergement pour la conférence générale du Groupe de Coimbra, réunion des 38 universités les plus anciennes

Les frais de publicité seront répartis entre les membres du groupement de commande.

En conséquence, il vous est proposé :

- 1) de donner votre accord sur le principe de constitution et d'adhésion aux groupements de commande ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions constitutives de groupements et tout avenant aux conventions.

**AFFICHEE LE : 10/12/2015**

**Adoptée**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :



**Vote pour :**

**Nombre :**

**Vote contre :**

**Nombre :**

**Abstention :**

**Nombre :**

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre :**

**Mouvement des Elus :**

**Autres mentions de vote :**